

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-202300335-20230725-20230725-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale des Finances Publiques

Le 14/06/2023

**Direction départementale des Finances Publiques de
Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale

Square Saint Victor CS 50110

20291 BASTIA CEDEX

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgif.finances.gouv.frLe Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marc BORIE

Courriel : marc.borie@dgif.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 95 32 88 21

Monsieur le Maire de Bastia

Réf. DS: 8747456

Réf OSE : 2022-99999-36954

PROROGATION D'AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle BE 168
Adresse du bien :	Ancien chemin de Furiani, 20 200 Bastia
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale prorogée :	9 500 €



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie de Bastia

affaire suivie par : Josepha Negroni

2 - DATE

de consultation : 10/05/2022

de réception : 10/05/2022

de visite :

de dossier en état : 07/06/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Régularisation foncière avec la SCI Laetitia : le mur de soutènement de la SCI empiète sur la voirie de la ville (parcelle BE 168 pour 172m²). La SCI Laetitia va donc procéder à l'acquisition de ces 2 emprises.

4 - AVIS INITIAL

Avis du 24/06/2022

5 – VALEUR VÉNALE PROROGÉE

En l'absence de changement de consistance de l'immeuble évalué le , la valeur vénale estimée à 9 500 € est prorogée pour une durée de 12 mois sous réserve expresse que demeurent inchangés l'état et la nature du bien, la situation juridique, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Marc BORIE, Inspecteur des finances publiques

